

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 15 décembre 2025 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire.**

Présents : Y MICHEL ; M. ROUVIER ; S. JEAN ; W. BIGNON ; ; J-C. ARAGON ; S. ALLEMAND ; M. IBARS ; A. KELLY ; L. GASC ; B. DANIS ; J-M. DUMAS ; D. CUPOLI ; A. CHOUKROUN ; D. VIALAS ; P. KAPPLER ; J. GROSSO ; D. SAUVADE ; A. ZAKHARY

Absents représentés : G. REQUENA par M. IBARS ; C. PROUTEAU par D. CUPOLI ; M. PEREZ par D. VIALAS ; N. LECLERC par L. GASC ; S. MARTI par J-M. DUMAS ; L. DELAITE par J-C. ARAGON ; C. RUEGGER par S. ALLEMAND ; C. PINO par D. SAUVADE

Absents : J-F. MARY ; C. AZAIS ; C. BASTIDE

Secrétaire de séance : S. ALLEMAND

Secrétaire de séance adjoint : L. GASC

3. Budget primitif Gendarmerie 2026 (Annexe)

Le Budget Primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget.

Lors de la séance du 24 novembre 2025, le Conseil Municipal a approuvé la tenue du débat portant sur les orientations budgétaires 2026 sur la base d'un rapport conformément aux dispositions prévues à l'article L.2312-1 du CGCT.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2026 a été élaboré.

Par ailleurs, l'article L5217-10-6 du CGCT donne possibilité pour l'exécutif, dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le BUDGET PRIMITIF 2026 du budget annexe GENDARMERIE qui se présente ainsi :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions Budget Primitif 2026	VOTE
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des dépenses de gestion courante		5 000,00	5 000,00	5 000,00
66	CHARGES FINANCIERES	231 000,00	230 000,00	230 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		236 000,00	235 000,00	235 000,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	20 231,00	21 231,00	21 231,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		20 231,00	21 231,00	21 231,00
TOTAL		256 231,00	256 231,00	256 231,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions Budget Primitif 2026	VOTE
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	256 231,00	256 231,00	256 231,00
Total des recettes de gestion courante		256 231,00	256 231,00	256 231,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		256 231,00	256 231,00	256 231,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	0,00
TOTAL		256 231,00	256 231,00	256 231,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions Budget Primitif 2026	VOTE
Total des opérations d'équipement				
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	160 000,00	157 000,00	157 000,00
Total des dépenses financières		160 000,00	157 000,00	157 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		160 000,00	157 000,00	157 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	0,00	0,00
TOTAL		160 000,00	157 000,00	157 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions Budget Primitif 2026	VOTE
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165 166 ET 16449)	139 769,00	135 769,00	135 769,00
Total des recettes d'équipement		139 769,00	135 769,00	135 769,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		139 769,00	135 769,00	135 769,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	20 231,00	21 231,00	21 231,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		20 231,00	21 231,00	21 231,00
TOTAL		160 000,00	157 000,00	157 000,00

Compte tenu de ces divers éléments, il appartient au conseil municipal :

D'adopter le Budget Primitif 2026 du BUDGET ANNEXE GENDARMERIE tel qu'il est présenté pour un montant global de :

Libellés	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement	TOTAL DU BUDGET
Dépenses	256 231,00	157 000,00	413 231,00
Recettes	256 231,00	157 000,00	413 231,00

De préciser que le présent Budget est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement,

D'autoriser l'exécutif dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL
Entendu l'exposé du Rapporteur,
Après en avoir délibéré,

**A LA MAJORITE
POUR 22
CONTRE 2
(C. PINO ; D. SAUVADE)
ABSTENTION 2
(J. GROSSO ; A. ZAKHARY)**

DECIDE

D'adopter le Budget Primitif 2026 du BUDGET ANNEXE GENDARMERIE tel qu'il est présenté pour un montant global de :

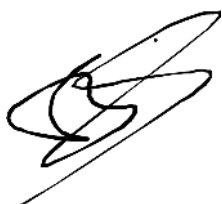
Libellés	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement	TOTAL DU BUDGET
Dépenses	256 231,00	157 000,00	413 231,00
Recettes	256 231,00	157 000,00	413 231,00

De préciser que le présent Budget est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement,

D'autoriser l'exécutif dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

La secrétaire de séance
Sarah ALLEMAND



Pour extrait conforme,
Le Maire
Yves MICHEL

Le Maire
Yves MICHEL

